



Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy



↳ Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la Ville de RUMILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de Christian DULAC, Maire.

Nombre des membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026

Présents : M. DULAC – Mme LABORIER – M. BERNARD-GRANGER – M. TRUFFET – Mme CHARVIER – M. CLEVY – M. VIOLLET – Mme BRUN – Mme GALMICHE – M DEPLANTE – M NICOLLET – Mme TERRIER – M HAMEK – Mme PAÏS – M ZARRELLA – Mme MARTINA – M ABRY – Mme AUGUSTIN – M VENI – Mme BURDIN – M FONTAINE – Mme DA COSTA – M PERRUISSET – M MONTEIRO-BRAZ – Mme PIGNARRE LOPES – Mme PELLAS – M DEMEZ – M GOURBIERE – M TAIX – Mme ROMAIN.

Absents excusés : Mme BOICHET-PASSICOS qui a donné pouvoir à Mme LABORIER – Mme CROENNE qui a donné pouvoir à M BERNARD-GRANGER – Mme FAVRE qui a donné pouvoir à M TAIX

Mme Maude GALMICHE a été désignée Secrétaire de séance.

↳ Délibération n° 2026-05-11

Nature : 7. Finances locales – 7.2. Fiscalité

Objet : Fiscalité directe locale – Fixation des taux 2026

Rapporteur : Mme Edwige LABORIER, Adjointe au Maire

Dans le cadre du vote du budget primitif 2026, il est demandé au Conseil municipal de fixer les taux 2026 de la fiscalité directe locale comme suit :

	<u>Taux 2025</u>	<u>Taux 2026</u>
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)	18,22 %	22,74 %
Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV)	18,22 %	22,74 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	24,15 %	30,14 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	41,04 %	51,22 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, 25 voix pour, 8 contre

VOTE les taux de fiscalité directe locale 2026 selon le tableau de présentation ci-dessus.

La Secrétaire de séance

Signé par : CHRISTIAN DULAC
Date : 04/05/2026
Qualité : MAIRE de RUMILLY



Maude GALMICHE